



Programmation moteur/jour Mois de juillet

C8/C9 = 25
C10/C11/C13 = 152
C16 = 8
TOTAL = 185

PR / CKD (Tous types)

Mois de juillet

Arbres à cames: 652
Vilebrequins: 278
Culasses: 549
Bielles: 3358
Blocs: 96

MOTEURS EXPÉDIÉS

JUIN: 3325 moteurs

**VOLUME TOTAL
à fin JUIN 2019 :**
19943 moteurs

TRANSPORTS SPÉCIAUX

Juin : 4300€
TOTAL: 70444 €

INFORMATIONS DIRECTION

Activité partielle :

Voir question CGT.

Préparation audit GOLD:

Les 27 et 28 juin : audit par l'organisme allemand AGAMUS.

Les 3 et 4 juillet : pré-audit WCM par des auditeurs internationaux de FCA.

Septembre : audit WCM GOLD par des auditeurs internationaux de FCA.

Travaux mois d'août:

Ils seront effectués sur les semaines 31, 32, 33 et 34 pour de l'entretien, travaux dans les bâtiments et installation de nouvelles machines.

Accord RCC :

A ce jour il y a 23 dossiers rendus pour 7 départs. Les 16 dossiers restants sont en attentes de décision direction ou en liste d'attente.

Intérimaires/prêt de personnel :

Nous avons 34 intérimaires au 21 juin et 11 intérimaires supplémentaires à partir du lundi 24 juin.

Entretien annuel :

Voir question CGT.

Job posting :

Le poste d'auditeur qualité revient à Mr LISTRAT Sébastien.

Question CGT

Activité partielle :

Confirmez-vous l'activité partielle pour le mois de juillet?

Rép. Direction : «A ce jour, il est prévu une semaine de chômage S30 au montage. Il pourrait y avoir des modifications durant le mois de juillet. Une réunion sera prévue pour plus d'information.»

Tenue de travail :

Où en êtes-vous dans les essais de lavage pour les nouvelles tenues de travail?

Rép. Direction : «Ils sont positifs, nous regardons pour la planification de la collecte des tenues de travail. Et la mise en place se fera en septembre.»

CGT : Nous avons demandé de ne pas imposer ces tenues tant que le lavage n'été pas réalisé par l'entreprise.

Rép. Direction : «Nous allons faire un point sur ce sujet.»

Team leader :

Pour quel motif des postes de team leader ont été supprimés?

Rép. Direction : «Pour une réduction d'effectif main d'œuvre.»

Intérimaire :

Avez-vous une réponse à nous donner suite au mail du 23 avril 2019 ?

(Mail concernant le taux horaire des intérimaires qui est en dessous du taux horaire du SMIC)

Rép. Direction : « Le SMIC ne se résume pas seulement au taux horaire, certaines primes entre dans le calcul de celui-ci. Un point a été fait avec les agences intérimaires et pour nous nous sommes dans la l'égalité. »

CGT : Pour nous, le taux horaire des intérimaires doit être égal ou au-dessus de 10,03 euros (SMIC horaire) car si ce n'est pas le cas les heures supplémentaires ainsi que les majorations de nuit sont payées en dessous du SMIC.

Prime pouvoir d'achat :

Pouvez-vous nous rappeler les conditions d'attribution de la prime Pouvoir d'Achat?

Rép. Direction : «Nous ne communiquerons pas sur ce sujet, il a déjà été traité à mainte reprise.»

Suggestion/kaizen :

Quel a été le budget 2018 pour les suggestions/kaizens?

Rép. Direction : «**Je vous le communiquerai plus tard.**»

Nous vous demandons celui de 2019 ?

Rép. Direction : «**Pas de budget limite prévu.**»

Est-ce qu'il y a d'autres primes qui rentrent en comptes dans ce budget ?

Rép. Direction : «**Non.**»

Quel est la somme annuelle maximal donné à un salarié par catégorie professionnelle ?

Rép. Direction : «**Aucune information à vous donner.**»

Activité partielle/heures supplémentaires

Pouvez nous confirmer que les heures supplémentaires effectuées lors d'une semaine comprenant un jour d'activité partielle sont payées ou récupérées selon le choix du salarié et non déduites du chômage.

Rép. Direction : «**L'activité partielle est calculé sur une base hebdomadaire, de ce fait il n'est pas possible administrativement de réaliser des heures supplémentaires sur une semaine où le salarié à un jour d'activité partielle. Les heures supplémentaires effectuées durant cette période ne sont pas majorées et sont déduites automatiquement du chômage.**

CGT : **Les heures réalisées hors poste dans cette période doivent être payées ou à récupérées selon le choix du salarié et en aucun cas déduites automatiquement du chômage. Elles doivent apparaître sur la fiche de paie de celui-ci ainsi que les heures d'activité partielle.**

Rép. Direction : «**Il est impossible pour nous de le réaliser au service paie** »

Pré-audit:

Pour quelle raison Mme Eva Rother a demandé à des salariés de quitter leur poste de travail pendant le passage des auditeurs?

Rép. Direction : «**Je n'en ai aucune idée, allez demander à Mme Rother.** »

Ligne SHORT :

Nous avons constatés la présence d'un RUTE supplémentaire sur la ligne SHORT du montage, en quoi consiste son travail?

Rép. Direction : «**cette personne n'a plus la fonction de RUTE, elle est là pour soulager le responsable de cette ligne et analyser les problèmes d'ergonomie sur les postes de travail.**»

Entretiens professionnels :

Combien d'entretiens professionnels ont été réalisés à ce jour ?

Rép. Secrétaire CSE : «**A ce jour il y a eu 805 entretiens réalisés sur 1132.**»